



N° 73309 du 21 OCT. 2014

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE
Direction des Personnels Militaires
de la Gendarmerie Nationale
Sous-Direction de la Gestion du Personnel
Bureau du personnel sous-officier de
gendarmerie et volontaire

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2012 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art. 1er. L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du 1^{er} novembre 2014 aux 3 sous-officiers dont le nom suit :

Région de gendarmerie de Midi-Pyrénées.

Fenin	Didier	Nigend :	110485	Numéro de livret de solde :	5175623
Poux	Philippe	Nigend :	101240	Numéro de livret de solde :	5108565

Région de gendarmerie d'Auvergne.

Navarro	Gilles	Nigend :	115669	Numéro de livret de solde :	5190145
---------	--------	----------	--------	-----------------------------	---------

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires, prescrites par la note-express n° 40000/DEF/GEND/RH/ETG du 17 août 2001.
Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

